

service connaissance des territoires et évaluation

novembre 2015

La situation des transports en Pays de la Loire

Les effectifs salariés du secteur des transports en 2014



ANALYSES

LET CONNAISSANCE



n° 170

Les collections « Transports » de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques dans le domaine des transports font partie du champ d'intervention de la DREAL des Pays de la Loire. Cette mission s'effectue au travers de trois grandes catégories de publications numériques :

1. Un bulletin mensuel sur les ventes de véhicules neufs

Titre de la collection :

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Contenu : exploitation des données du RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers) communiquées par le SOeS au début de chaque mois.

2. Une note de conjoncture trimestrielle

Titre de la collection :

La conjoncture des transports en Pays de la Loire

Contenu : suivi et analyse de l'évolution récente des principaux indicateurs du secteur transports en Pays de la Loire.

3. Des bilans thématiques annuels

Titre de la collection :

La situation des transports en Pays de la Loire

Contenu : publications à double timbre DREAL / O.R.T. analysant les résultats annuels d'un thème donné du secteur des transports.



Document consultable et téléchargeable sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement à l'adresse suivante : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable. gouv.fr/rapports-thematiques-annuels-sur-a564.html

Sommaire

ntnese – En 2014, sur tond de marasme economique, l'emploi salarie du secteur des transports a taiblement progresse	3
- Les effectifs salariés dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage	4
1.1 – Malgré un gain net de 200 salariés en 2014, l'emploi du secteur des transports et de l'entreposage est demeuré inférieur à son niveau d'avant-crise	5
1.2 – Avec le nouveau découpage régional, les Pays de la Loire vont reculer de trois rangs	6
- Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur	7
2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2014, les effectifs ont progressé pour la onzième année consécutive	9
2.2 – Transports routiers de marchandises : le nombre d'emplois salariés est resté stable en 2014 (+ 0,3 %)	10
2.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux	11
2.4 – Transports maritimes et fluviaux : l'emploi salarié s'est redressé, principalement en Loire-Atlantique	12
2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire n'abritent que 2 % de l'emploi métropolitain	13
2.6 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a atteint en 2014 son plus haut niveau historique	14
2.7 – Services auxiliaires des transports : les effectifs sont restés très en deçà du niveau d'avant-crise	15
2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la onzième année de suite, l'emploi salarié a fléchi (– 2,1 % en 2014)	16
nexe statistique – L'emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine	17
nexes méthodologiques	19
La statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale	19
L'emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale	21
La nomenclature NAF (révision 2)	21
Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes	22

Avertissement

La présente publication exploite des données mises à disposition par l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale). En tant que caisse nationale des Urssaf, l'Acoss assure le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales. Elle est devenue en 2011 l'unique producteur labellisé de statistiques trimestrielles d'emploi salarié.

Les deux premières publications relatives à l'emploi du secteur des transports en Pays de la Loire (cf. dos de couverture) exploitaient des informations statistiques mises en ligne par Pôle emploi, portant sur les effectifs salariés des établissements affiliés à l'assurance chômage. Ces données ne sont plus actualisées depuis 2011 en raison du transfert du recouvrement des cotisations de l'assurance chômage au réseau des Urssaf.

Les résultats présentés ci-après ne doivent pas être comparés avec ceux des bilans annuels de 2009 et 2010 dont le champ statistique ne comprenait pas les sociétés à capitaux publics (SNCF, La Poste, ...).

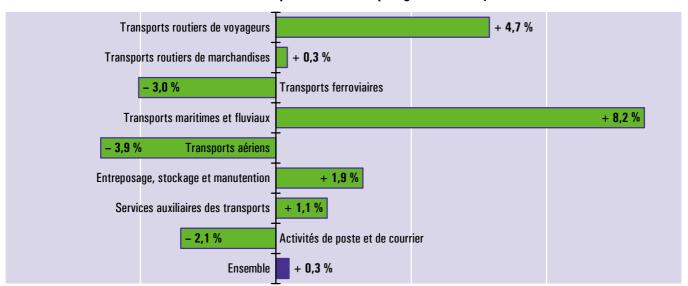
Synthèse – En 2014, sur fond de marasme économique, l'emploi salarié du secteur des transports a faiblement progressé dans les Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire, 67 500 salariés étaient recensés dans le secteur des transports et de l'entreposage au 31 décembre 2014, en hausse de 0,3 % par rapport à l'année précédente, soit un gain net de 198 emplois en douze mois. Cette faible augmentation est proche de la tendance de moyen terme, les effectifs régionaux du secteur ayant peu progressé entre 2003 et 2014 (+ 4,8 % soit une croissance moyenne de 0,4 % par an).

La stagnation des effectifs en 2014 est la conséquence de la persistance d'un environnement économique morose, caractérisé depuis plusieurs années par une croissance économique faible et l'atonie de la demande en services de transport. Elle n'a pas permis au secteur de retrouver le niveau d'emploi de 2008, dernière année d'avant-crise. La situation du marché du travail dans les Pays de la Loire est toutefois meilleure qu'au niveau national, où le nombre de salariés dans le secteur des transports a reculé pour la septième année consécutive (-0,3 % en 2014).

Le mode routier (voyageurs et marchandises confondus) représente, en Pays de la Loire, 57 % des emplois du secteur des transports, une part nettement plus élevée qu'en France métropolitaine (45 %). Les seuls transports routiers de marchandises emploient 28 300 salariés, soit plus de 7 % des effectifs nationaux. De par la position excentrée du territoire ligérien, les activités logistiques sont en revanche peu présentes dans la région. Ainsi, seulement 3,5 % de l'emploi salarié français de l'entreposage, de la manutention et des services auxiliaires des transports est localisé dans les Pays de la Loire.

Évolution entre 2013 et 2014 des effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire



Champ: section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoss (données au 31 décembre)

En 2014, la conjoncture économique n'a pas touché avec la même intensité les différentes composantes du secteur des transports et de l'entreposage. Au sein des transporteurs « purs » (tractionnaires routiers, opérateurs ferroviaires, compagnies maritimes, fluviales et aériennes) dont l'activité consiste à acheminer, pour le compte d'autrui, des marchandises ou des voyageurs, la baisse des effectifs n'a concerné que le mode ferroviaire (- 3,0 %). La croissance de l'emploi a en revanche été vive dans les transports maritimes et fluviaux (+ 8,2 %) et les transports routiers de voyageurs (+ 4,7 %). Les effectifs des entreprises de transports routiers de marchandises se sont stabilisés (+ 0,3 %).

L'emploi des activités logistiques (recouvrant des domaines aussi divers que la manutention, l'entreposage, le courtage, l'affrètement, la gestion et l'entretien d'infrastructures de transport) a sensiblement progressé l'an passé, permettant aux Pays de la Loire de rattraper, sur ces métiers, une partie de son retard par rapport aux autres régions. Les effectifs des établissements de la région spécialisés dans le stockage et la manutention des marchandises ont ainsi augmenté de 1,9 % en 2014 tandis que ceux des services auxiliaires des transports se sont redressés de 1,1 %.

1 – Les effectifs salariés dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage

1.1 - Malgré un gain net de 200 salariés en 2014, l'emploi du secteur des transports et de l'entreposage est demeuré inférieur à son niveau d'avant-crise

Au 31 décembre 2014, le secteur des transports et de l'entreposage comptait dans les Pays de la Loire 67 500 emplois salariés, hors intérim¹. La région représente 5,0 % des effectifs nationaux du secteur, un ratio inférieur de trois quarts de point à son poids démographique (5,8 %) mais conforme à sa contribution économique, la part des Pays de la Loire dans le produit intérieur brut métropolitain étant de 5,1 %.

Après une année 2013 en repli (- 0,6 %), 2014 s'est caractérisée par de faibles gains d'emploi dans le secteur des transports. Les effectifs salariés se sont ainsi accrus de 198 personnes entre fin décembre 2013 et fin décembre 2014 dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 0,3 %, plus favorable que celle enregistrée dans le secteur des transports des autres régions françaises (-0,3 %) ou celle de l'économie marchande régionale (- 0,2 %).

L'impact du ralentissement économique n'a toutefois pas été uniforme au sein des Pays de la Loire. Les effectifs des transports et de l'entreposage ont ainsi cru d'environ 1 % en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire. Les autres départements de la région se sont inscrits à la baisse. Le repli a été modéré en Mayenne (- 0,2 %). Il a été plus fort en Sarthe (- 1,3 %) et en Vendée (- 1,0 %).

Parmi les 22 régions de France métropolitaine, les Pays de la Loire se sont classés en 2014 au 5^{ème} rang selon le nombre de salariés du secteur des transports et au 3ème rang selon l'évolution des effectifs par rapport à 2013. Seules cinq autres régions ont affiché des croissances positives : l'Auvergne (+ 0,7 %), le Nord-Pas-de-Calais (+ 0,5 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,2 %), le Languedoc-Roussillon (+ 0,1 %) et l'Île-de-France (+ 0,03 %).

Sur longue période, les transports et l'entreposage constituent un secteur faiblement créateur d'emplois. Entre 2003 et 2014, les effectifs salariés n'ont ainsi augmenté que de 4,8 % dans les Pays de la Loire. Cette croissance peut être comparée avec l'évolution de l'emploi (sur la même période) :

- du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine (- 1,2 %),
- de l'ensemble des secteurs marchands des Pays de la Loire (+ 6,4 %).

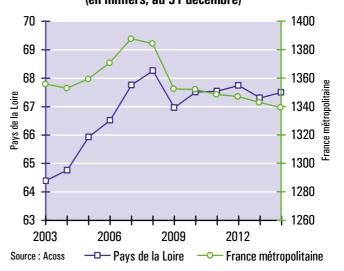
Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2013 et 2014 (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	30 185	30 519	+ 1,1 %
Maine-et-Loire	11 778	11 881	+ 0,9 %
Mayenne	5 142	5 131	- 0,2 %
Sarthe	9 844	9 717	- 1,3 %
Vendée	10 354	10 253	- 1,0 %
Pays de la Loire	67 303	67 501	+ 0,3 %

Champ: section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoss

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage (en milliers, au 31 décembre)



Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les douze premières régions françaises (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Ïle∙de-France	367 206	367 309	+ 0,0 %
Rhône-Alpes	135 989	135 523	- 0,3 %
ProvAlpes-Côte d'Azur	103 926	104 121	+ 0,2 %
Nord-Pas-de-Calais	77 419	77 778	+ 0,5 %
Pays de la Loire	67 303	67 501	+ 0,3 %
Aquitaine	63 407	63 363	- 0,1 %
Bretagne	57 283	57 081	- 0,4 %
Midi-Pyrénées	53 343	52 919	- 0,8 %
Centre-Val de Loire	49 917	49 637	- 0,6 %
Haute-Normandie	44 410	44 113	- 0,7 %
Lorraine	41 186	40 346	- 2,0 %
Languedoc-Roussillon	38 990	39 010	+ 0,1 %
France métropolitaine	1 342 805	1 339 243	- 0,3 %
Pays de la L. / France	5,0 %	5,0 %	

Champ: section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source: Acoss

¹ D'après Pôle emploi, au 31 décembre 2014, le recours au travail intérimaire par le secteur des transports représentait 2 105 emplois en équivalents temps plein (+ 10,5 % par rapport à décembre 2013).

1.2 – Avec le nouveau découpage régional, les Pays de la Loire vont reculer de trois rangs

La loi du 16 janvier 2015, relative notamment au découpage administratif de la France, conduit à réduire le nombre de régions métropolitaines de vingt-deux à treize. Sept ensembles territoriaux sont constitués, résultant d'un regroupement des régions actuelles : Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Auvergne Rhône-Alpes, Normandie issue de la fusion de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie, Bourgogne Franche-Comté, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, et Nord-Pas-de-Calais Picardie. Ces nouvelles entités prendront effet le 1er janvier 2016. Six régions ne changent pas de délimitation : la Bretagne, le Centre-Val de Loire, la Corse, l'Île-de-France, les Pays de la Loire et la Provence-Alpes-Côte d'Azur¹.

En augmentant la taille des régions et en diminuant leur nombre, le nouveau découpage atténuera mécaniquement les différences inter-régionales tant au niveau démographique qu'économique. À l'instar des autres territoires qui conserveront au 1er janvier 2016 leur limites territoriales, les Pays de la Loire vont reculer dans la hiérarchie régionale. Ainsi, selon le critère du nombre de salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage, la région va perdre trois places, se positionnant au huitième rang des treize régions métropolitaines.

367.3 158,3 113,3 104.9 104,1 101,6 91,9 6.6 66.3 67,5 49,6 50,6 Languedoc-**Alsace** Aquitaine Auvergne Bourgogne Bretagne Centre-Corse Île-de Normandie Pays Provence-Champagne-Limousin Rhône-Franche-Val de Loire France Roussillon Pas-de-Calais de la Loire Alpes-Ardenne Poitou-**Alpes** Comté Midi-Pyrénées Picardie Côte d'Azur Lorraine Charentes

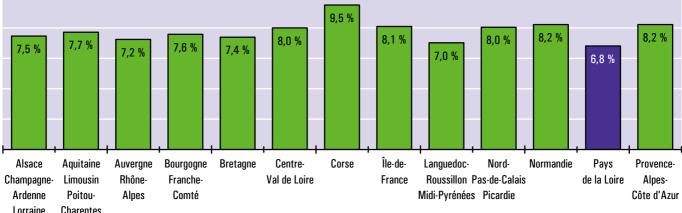
Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en 2014 (en milliers)

Champ: section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source: Acoss (données au 31 décembre)

Selon la part du secteur des transports et de l'entreposage dans l'ensemble des effectifs salariés industriels et commerciaux, les Pays de la Loire se classent à la dernière place. Le secteur des transports n'y représente que 6,8 % de l'ensemble de l'emploi privé, contre 7,7 % en France métropolitaine.

Part du secteur des transports dans l'ensemble des effectifs industriels et commerciaux en 2014 9.5 %



Champ: établissements affiliés à l'Acoss (emplois agricoles relevant de la MSA et fonction publique non compris)

Source: Acoss (données au 31 décembre)

¹ La loi du 16 janvier 2015 donne également des informations relatives aux noms des nouvelles régions. La Basse-Normandie et la Haute-Normandie sont réunies sous la dénomination Normandie. Le nom des autres territoires, résultant de la fusion de régions actuelles, est constitué provisoirement de la juxtaposition, dans l'ordre alphabétique, de leurs appellations respectives. Les noms définitifs seront fixés par décret avant le 1er juillet 2016.

2 – Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur

Pour les besoins de l'analyse, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories (cf. annexe en page 22) qui permettent de différencier les transporteurs et les logisticiens. Cinq catégories (transports routiers de voyageurs ; transports routiers de marchandises; transports ferroviaires; transports maritimes et fluviaux ; transports aériens) forment le transport « pur », constitué des entreprises qui acheminent, pour le compte d'autrui, des marchandises ou des voyageurs. Les activités logistiques sont regroupées dans les quatre autres segments (entreposage, stockage et manutention; services auxiliaires des transports; activités de poste et de courrier ; autres activités).

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2014 dans les Pays de la Loire

	Année	Évolution	Région /
	2014	14 / 13	France
Transports routiers de voyageurs	10 488	+ 4,7 %	4,7 %
Transports routiers de marchandises	28 321	+ 0,3 %	7,3 %
Transports ferroviaires	5 330	- 3,0 %	3,2 %
Transports maritimes et fluviaux	649	+ 8,2 %	3,5 %
Transports aériens	1 314	- 3,9 %	2,0 %
Entreposage, stockage et manutention	3 809	+ 1,9 %	3,7 %
Services auxiliaires des transports	4 172	+ 1,1 %	3,4 %
Activités de poste et de courrier	13 173	- 2,1 %	5,5 %
Autres activités	245	- 5,0 %	1,5 %
Ensemble	67 501	+ 0,3 %	5,0 %

Champ: section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

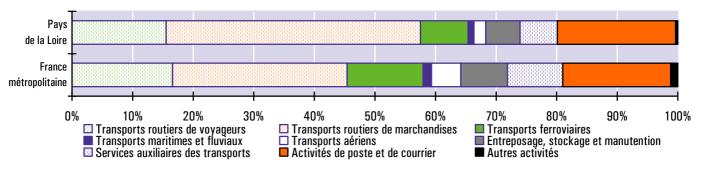
Source : Acoss (données au 31 décembre)

Dans les Pays de la Loire, les transports routiers (de voyageurs et de marchandises) sont surreprésentés au sein des transports et de l'entreposage : en 2014, ils ont employé 57 % des salariés du secteur contre 45 % en France métropolitaine. Cette prépondérance des emplois routiers est liée à la faiblesse des autres modes dans la région :

- les Pays de la Loire n'ont pas la faveur des nouveaux opérateurs ferroviaires en raison de la position excentrée du territoire régional, à l'écart des grands courants d'échanges nationaux et européens par rail ;
- l'emploi maritime et fluvial est également peu développé dans la région, représentant 3.5 % des effectifs nationaux (en France, l'essentiel des flux maritimes de passagers et de fret transite par les ports de la Manche et de la Méditerranée; en outre, la Loire, non connectée avec le reste du réseau national de navigation intérieure, est faiblement utilisée);
- les établissements des compagnies aériennes sont principalement situés en Île-de-France, à proximité des aéroports parisiens.

Les activités logistiques font également figure de parents pauvres dans la région. Les Pays de la Loire ne représentent ainsi que 3,7 % des effectifs privés nationaux de l'entreposage, du stockage et de la manutention et 3,4 % des services auxiliaires des transports. Ces niveaux modestes sont à relier au positionnement géographique de la région. N'étant pas située sur les principaux corridors de transit continentaux, elle ne constitue pas un espace privilégié pour l'accueil des sites logistiques, d'autant que son aire d'influence est limitée en raison de sa bordure atlantique.

Répartition des effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en 2014



Champ: section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source: Acoss (données au 31 décembre)

Les activités de poste et de courrier, dont la libéralisation est en cours, sont encore largement dominées par La Poste, société anonyme à capitaux intégralement publics, qui emploie plus de 12 000 personnes en Pays de la Loire (non compris les établissements bancaires et financiers du groupe). L'ensemble des entreprises de poste et de courrier constitue, par le nombre de salariés, le deuxième contributeur du secteur des transports et de l'entreposage, représentant un emploi sur cinq.

2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2014, les effectifs ont progressé pour la onzième année consécutive

Le sous-secteur des transports routiers de voyageurs est composé de trois grandes catégories d'acteurs.

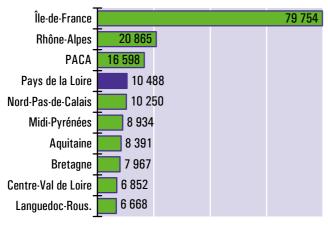
- 1. Les délégataires des réseaux de transport collectif urbain exploitent des flottes de véhicules routiers composées d'autobus et plus marginalement d'autocars. Ils sont également des opérateurs ferroviaires dans les agglomérations de la région dotées de lignes de tramway (Nantes, Le Mans et Angers).
- 2. Les sociétés autocaristes sont présentes sur deux segments spécifiques : celui du transport public interurbain, en tant qu'exploitants des circuits scolaires et des lignes régulières départementales ou régionales, et celui du transport occasionnel (transport périscolaire, excursions touristiques, location d'autocars avec conducteur, ...).
- 3. Les services de taxis effectuent des courses urbaines ou interurbaines facturées en général à la distance.

Les sociétés qui exploitent des taxis ne représentent que 6 % de l'emploi salarié des transports routiers de voyageurs. Cette faible contribution tient au fait que la très grande majorité des entreprises de taxis sont unipersonnelles : leurs dirigeants n'ont donc pas le statut de salarié.

En 2014, les transports routiers de voyageurs ont de nouveau créé plus d'emplois qu'ils n'en ont détruits dans la région. Le nombre de salariés s'y est accru de 4,7 %. Le sous-secteur est depuis 2003 le composant le plus dynamique des transports et de l'entreposage.

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs (au 31 déc. 2014)

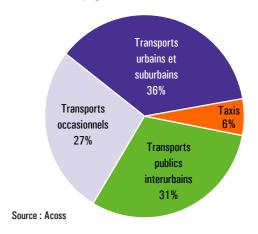
Dix premières régions françaises



Champ: sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)

Source: Acoss

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs au 31 décembre 2014



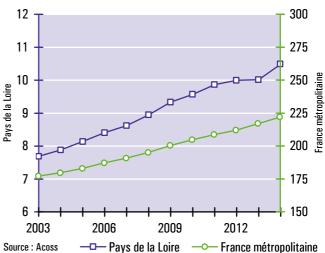
Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs en 2013 et 2014 (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	4 920	5 149	+ 4,7 %
Maine-et-Loire	1 850	1 987	+ 7,4 %
Mayenne	629	689	+ 9,5 %
Sarthe	1 237	1 269	+ 2,6 %
Vendée	1 378	1 394	+ 1,2 %
Pays de la Loire	10 014	10 488	+ 4,7 %
France métropolitaine	217 086	222 010	+ 2,3 %
Pays de la L. / France	4,6 %	4,7 %	

Champ: sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)

Source : Acoss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs (en milliers, au 31 décembre)



2.2 – Transports routiers de marchandises : le nombre d'emplois salariés est resté stable en 2014 (+ 0,3 %)

Le sous-secteur des transports routiers de marchandises est défini ici dans un périmètre élargi, comprenant :

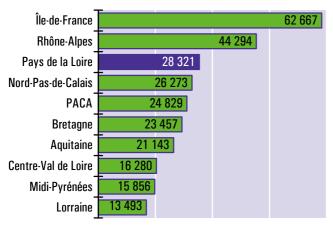
- le transport routier de fret « pur » ; ce segment est composé des entreprises enregistrées sous les quatre sous-classes traditionnelles (fret interurbain, fret de proximité, location de camions avec chauffeur, services de déménagement);
- des activités complémentaires (la messagerie et le fret express) qui en théorie sont ouvertes à d'autres modes (aérien, ferroviaire, ...) mais qui, en Pays de la Loire, sont le fait d'opérateurs de transport disposant presque exclusivement de flottes de véhicules routiers.

Le fret routier de marchandises est, en Pays de la Loire, l'activité phare des transports et de l'entreposage, représentant 42 % des salariés de l'ensemble du secteur (contre 29 % en France métropolitaine). En 2014, sous l'effet du manque de vigueur de la demande en services de fret, ses effectifs se sont stabilisés (+ 0,3 %). Des baisses sensibles ont été observées dans deux des cinq segments qui composent les transports routiers de marchandises : les services de déménagement (- 7,3 %) ainsi que la messagerie et le fret express (- 1,5 %).

Néanmoins, sur longue période, le transport routier de marchandises est localement un secteur créateur d'emplois. Depuis 2003, ses effectifs salariés ont cru de 12 % dans la région tandis qu'ils restaient stables en France métropolitaine (- 0,4 %). Dans l'Hexagone, seules deux régions comptent plus de salariés que les Pays de la Loire.

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (au 31 déc. 2014)

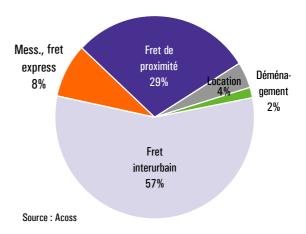
Dix premières régions françaises



Champ: sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2

Source : Acoss

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises au 31 décembre 2014



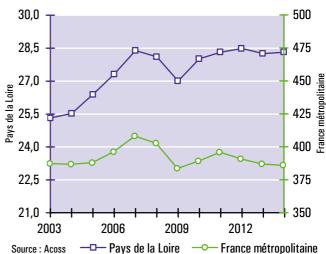
Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises en 2013 et 2014 (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	9 551	9 737	+ 1,9 %
Maine-et-Loire	5 883	5 984	+ 1,7 %
Mayenne	2 955	2 925	- 1,0 %
Sarthe	3 936	3 856	- 2,0 %
Vendée	5 924	5 819	- 1,8 %
Pays de la Loire	28 249	28 321	+ 0,3 %
France métropolitaine	386 868	385 873	- 0,3 %
Pays de la L. / France	7,3 %	7,3 %	

Champ: sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2

Source: Acoss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (en milliers, au 31 décembre)



2.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux

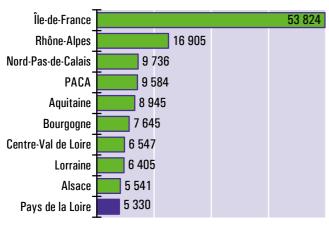
Le sous-secteur des transports ferroviaires est constitué des opérateurs spécialisés dans l'acheminement de passagers et de marchandises par train. L'activité est scindée en deux parties.

- 1. Le transport ferroviaire interurbain de voyageurs est assuré par un service grandes lignes (réseau à grande vitesse et lignes interrégionales sur voies classiques) et un service local, le Transport Express Régional. La S.N.C.F. est à ce jour l'unique exploitant des lignes ferroviaires intérieures de voyageurs, mais la libéralisation du secteur est engagée. La première étape a concerné les lignes internationales, ouvertes à de nouveaux opérateurs depuis décembre 2009.
- 2. Le transport ferroviaire de fret a été ouvert à la concurrence en 2006. Néanmoins, sur le territoire français, la S.N.C.F. réalise encore la majorité des trafics (63 % en 2014).

Seulement 3,2 % des salariés français du transport ferroviaire sont localisés dans les Pays de la Loire. Cette sous-représentation est liée d'une part à un niveau d'équipement ferroviaire légèrement inférieur à la moyenne nationale (les Pays de la Loire sont irrigués par 1 300 km de chemins de fer, soit 4,5 % du réseau hexagonal), d'autre part aux faibles volumes de fret transportés sur les voies ferrées de la région, situées à l'écart des corridors d'échanges européens. La plupart des établissements ferroviaires de la région sont des gares ouvertes uniquement au trafic de voyageurs, certains sont mixtes et seulement deux, situés à Nantes et au Mans sont des terminaux de fret.

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (au 31 décembre 2014)

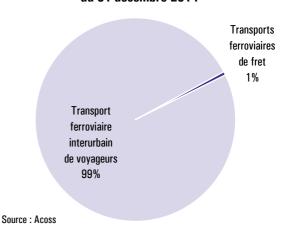
Dix premières régions françaises



Champ: sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Acoss

Répartition des effectifs salariés dans les transports ferroviaires au 31 décembre 2014



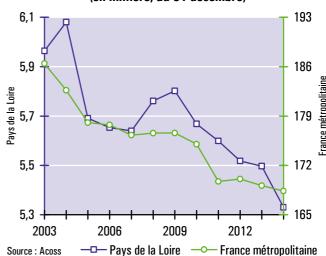
Effectifs salariés dans les transports ferroviaires en 2013 et 2014 (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	3 393	3 291	- 3,0 %
Maine-et-Loire	400	393	- 1,8 %
Mayenne	81	76	-6,2 %
Sarthe	1 462	1 426	- 2,5 %
Vendée	161	144	– 10,6 %
Pays de la Loire	5 497	5 330	- 3,0 %
France métropolitaine	169 122	168 362	- 0,4 %
Pays de la L. / France	3,3 %	3,2 %	

Champ: sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source: Acoss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (en milliers, au 31 décembre)



2.4 – Transports maritimes et fluviaux : l'emploi salarié s'est redressé, principalement en Loire-Atlantique

Le sous-secteur des transports maritimes et fluviaux consiste en l'acheminement, régulier ou non, de passagers et de fret par eau. Il inclut également l'exploitation de bacs, de navires d'excursion ou de croisière, de remorqueurs de péniches ou de barges et la location de bateaux avec équipage.

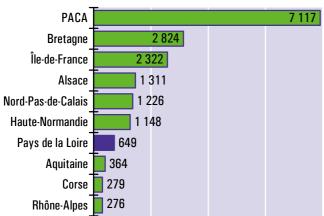
La distinction entre d'une part les transports maritimes et côtiers et d'autre part les transports fluviaux n'est basée qu'en partie sur la localisation de l'activité. Elle repose en premier lieu sur le type d'embarcation utilisé. L'exploitation des bateaux conçus pour naviguer en haute mer ou le long du littoral est classée dans les transports maritimes et côtiers. Ceux destinés aux voies navigables intérieures sont ventilés en transports fluviaux.

En dépit de sa façade océanique, les Pays de la Loire ne représentent que 3,5 % des effectifs métropolitains des transports maritimes et fluviaux. La Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre près de 40 % de l'emploi, assurant la desserte de la Corse depuis les ports de Marseille, Toulon et Nice.

En 2014, après trois années consécutives de replis, le nombre de salariés employés par les compagnies maritimes et fluviales localisées dans les Pays de la Loire s'est accru de 8,2 %. La hausse a principalement concerné le département de Loire-Atlantique où les effectifs ont fortement progressé dans le transport maritime de passagers (+ 6 %) et de fret (+ 13 %).

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (au 31 déc. 2014)

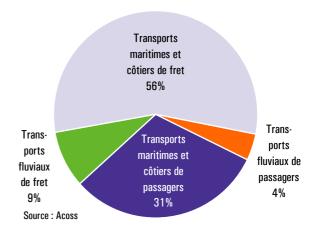
Dix premières régions françaises



Champ: sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)

Source: Acoss

Répartition des effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux au 31 décembre 2014



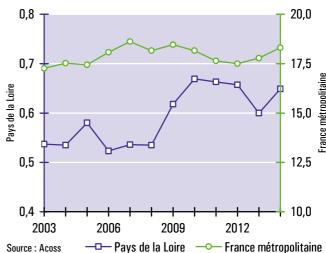
Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux en 2013 et 2014 (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	477	519	+ 8,8 %
Maine-et-Loire	-	-	
Mayenne	2	2	0 %
Sarthe	2	4	+ 100 %
Vendée	119	124	+ 4,2 %
Pays de la Loire	600	649	+ 8,2 %
France métropolitaine	17 779	18 307	+ 3,0 %
Pays de la L. / France	3,4 %	3,5 %	

Champ: sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)

Source: Acoss

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (en milliers, au 31 décembre)



2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire n'abritent que 2 % de l'emploi métropolitain

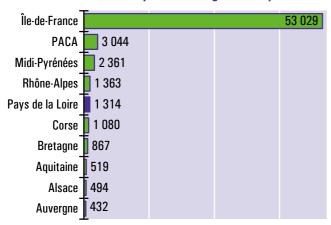
Le sous-secteur des transports aériens est constitué des compagnies spécialisées dans l'acheminement de passagers et de marchandises par avion ou hélicoptère. L'activité se compose du trafic commercial (sur des vols réguliers ou affrétés par les agences de voyages), des vols privés (aviation d'instruction et de loisirs des aéro-clubs) et de la location d'aéronefs avec pilote.

Le poids très faible du transport aérien de fret (seulement trois établissements et vingt salariés enregistrés sous ce code NAF en Pays de la Loire) est vraisemblablement sousestimé. Les compagnies sont en général présentes sur les deux segments (voyageurs et marchandises), la majorité du fret aérien mondial étant aujourd'hui acheminée dans les soutes des avions de passagers.

Les transports aériens comprennent environ 1 300 emplois salariés dans la région, représentant seulement 2,0 % des effectifs nationaux. La principale compagnie ligérienne est Régional 1, basée à Bouquenais (44), filiale depuis 2001 du groupe Air France. Son siège nantais compte plus d'un millier de salariés; Les trois quarts d'entre eux sont navigants (pilotes, hôtesses et stewards). La restructuration de la compagnie, menée dans le cadre du plan Transform 2015, a entraîné en 2014 une baisse de 4 % des effectifs.

Effectifs salariés dans les transports aériens (au 31 décembre 2014)

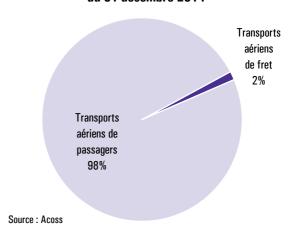
Dix premières régions françaises



Champ: sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source : Acoss

Répartition des effectifs salariés dans les transports aériens au 31 décembre 2014



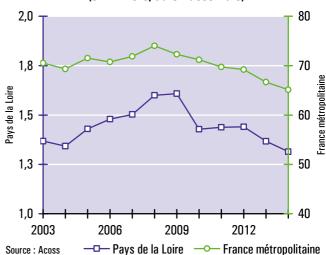
Effectifs salariés dans les transports aériens en 2013 et 2014 (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	1 330	1 272	-4 %
Maine-et-Loire	21	22	+ 5 %
Mayenne	-	-	
Sarthe	6	9	+ 50 %
Vendée	10	11	+ 10 %
Pays de la Loire	1 367	1 314	- 3,9 %
France métropolitaine	66 664	65 104	- 2,3 %
Pays de la L. / France	2,1 %	2,0 %	

Champ: sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)

Source: Acoss

Effectifs salariés dans les transports aériens (en milliers, au 31 décembre)



¹ En mars 2013, l'alliance des filiales régionales d'Air France (Brit Air, Régional et Airlinair) a donné naissance à la marque commerciale Hop!, pôle court et moyen courrier du premier transporteur aérien européen., Les trois compagnies ont prévu de fusionner en 2016. Pour l'instant chacune d'entre-elles a conservé son accord d'entreprise.

2.6 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a atteint en 2014 son plus haut niveau historique

Le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention est composé de deux ensembles distincts :

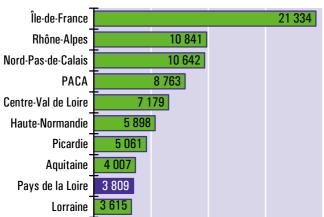
- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage (réservoirs, cuves, chambres froides, ...) et de lieux de stockage (entrepôts, silos, hangars, ...), à caractère industriel ou agricole;
- les services de chargement et de déchargement de cargaisons et de conteneurs, lors des ruptures de charge, dans les ports maritimes et autres terminaux de manutention tels que les aéroports, les ports fluviaux, les gares routières et ferroviaires.

Les entreprises de manutention portuaire sont nées au début des années 1990. Depuis la réforme de 1992 relative au statut des dockers, la plupart des professionnels, jusquelà intermittents, en sont devenus des salariés permanents.

Au 31 décembre 2014, le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention comptait 3 800 salariés en Pays de la Loire, un niveau légèrement supérieur au précédent plafond atteint en 2008. La croissance de l'emploi (+ 1,9 % par rapport au 31 décembre 2013) est la troisième d'affilée. Elle n'a toutefois été observée que dans un seul des cinq départements de la région (+ 8 % en Loire-Atlantique) et n'a concerné que l'entreposage et le stockage frigorifique (+ 2,5 %) et non frigorifique (+ 5,7 %). Dans la manutention portuaire, le nombre de salariés a reculé de 9,1 % en 2014 (après – 2,1 % en 2013), en liaison avec la baisse continue du trafic du Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire.

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (au 31/12/14)

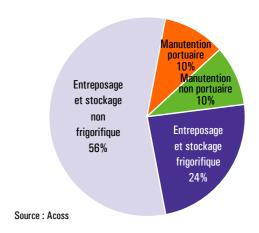
Dix premières régions françaises



Champ: sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)

Source : Acoss

Répartition des effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention au 31 décembre 2014



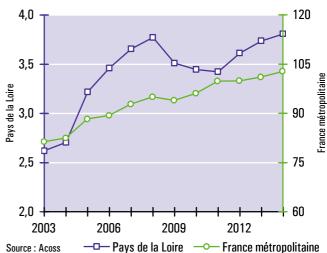
Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention en 2013 et 2014 (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	1 561	1 686	+ 8,0 %
Maine-et-Loire	563	543	- 3,6 %
Mayenne	386	367	- 4,9 %
Sarthe	814	812	- 0,2 %
Vendée	413	401	- 2,9 %
Pays de la Loire	3 737	3 809	+ 1,9 %
France métropolitaine	101 070	102 798	+ 1,7 %
Pays de la L. / France	3,7 %	3,7 %	

Champ: sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)

Source: Acoss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (en milliers, au 31 décembre)



2.7 – Services auxiliaires des transports : les effectifs sont restés très en decà du niveau d'avant-crise

L'activité des services auxiliaires des transports consiste à :

- exploiter les infrastructures concédées et les platesformes de transport (gares routières et ferroviaires, parc de stationnement, autoroutes et ouvrages d'art à péage, ports maritimes et fluviaux, aéroports, ...);
- entretenir les infrastructures de transport (voies ferrées, autoroutes, quais et embarcadères portuaires, voies fluviales et écluses, pistes aéroportuaires, ...);
- organiser le transport de fret pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire de la marchandise (commissionnement, courtage, affrètement, formalités administratives et douanières, ...).

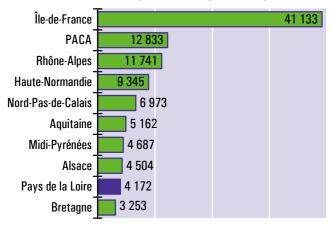
Cet ensemble hétéroclite comprend aussi le contrôle de la circulation aérienne, les services de dépannage routier (remorquage et assistance), des fourrières ainsi que ceux de pilotage et de remorquage portuaire.

Dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié du sous-secteur des services auxiliaires des transports a augmenté de 1,1 % en 2014. Cette timide reprise, déjà observée en 2013 (+ 0,4 %), est loin d'avoir compensé les quatre reculs consécutifs de 2009 à 2012 qui avaient occasionné une perte globale nette de 471 salariés, soit plus de 10 % des effectifs.

Parmi les segments qui composent le sous-secteur, seuls les services auxiliaires des transports terrestres se sont inscrits à la baisse en 2014 (- 3,5 %). Il s'agit néanmoins de leur sixième recul consécutif (- 12 % depuis 2008).

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (au 31 déc. 2014)

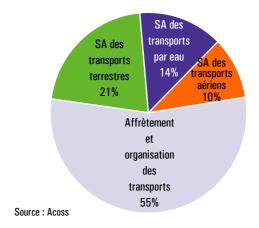
Dix premières régions françaises



Champ: sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)

Source : Acoss

Répartition des effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports au 31 décembre 2014



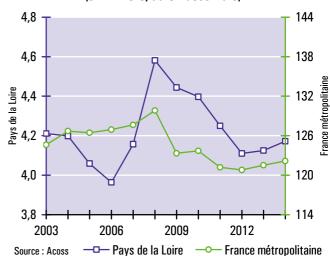
Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports en 2013 et 2014 (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	2 313	2 329	+ 0,7 %
Maine-et-Loire	610	583	-4,4 %
Mayenne	157	150	- 4,5 %
Sarthe	483	504	+ 4,3 %
Vendée	562	606	+ 7,8 %
Pays de la Loire	4 125	4 172	+ 1,1 %
France métropolitaine	121 501	122 166	+ 0,5 %
Pays de la L. / France	3,4 %	3,4 %	

Champ: sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)

Source : Acoss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (en milliers, au 31 décembre)



2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la onzième année de suite, l'emploi salarié a fléchi (- 2,1 % en 2014)

Les activités de poste et de courrier ont intégré le secteur des transports en 2008, à l'occasion de l'entrée en viqueur de la NAF révision 2 (cf. méthodologie en pages 21 et 22). Elles englobent essentiellement la levée, le tri, le transport et la distribution de lettres et de petits colis dans le cadre de tournées régulières.

La NAF distingue le service universel postal des autres activités de courrier. Le service universel comprend l'acheminement de plis (correspondance adressée) d'un poids inférieur à deux kilogrammes, de colis postaux de moins de vingt kilogrammes et d'envois recommandés ou à valeur déclarée. En France, le groupe La Poste a été désigné prestataire du service universel postal, à compter du 1er janvier 2011 et pour une durée de 15 ans.

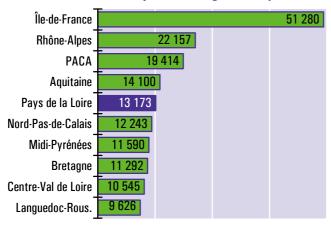
Les autres activités du sous-secteur recouvrent deux types d'entreprises :

- les sociétés, opérant en dehors du service universel, dont l'activité consiste principalement à assurer la collecte en amont de plis d'entreprises à destination des agences postales et centre de tris du courrier;
- les services de livraison à domicile (activités des coursiers urbains, portage de journaux en porte à porte, transport de repas pour compte de tiers hors livraison associée à la fabrication de pizzas chaudes, ...).

La décrue de l'emploi postal, observée depuis plus d'une décennie, s'est poursuivie en 2014. Elle répond à la politique de réduction des effectifs menée par La Poste.

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier (au 31 déc. 2014)

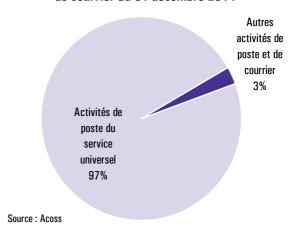
Dix premières régions françaises



Champ: sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)

Source : Acoss

Répartition des effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier au 31 décembre 2014



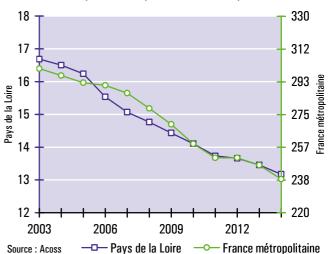
Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier en 2013 et 2014 (au 31 décembre)

	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	6 413	6 320	– 1,5 %
Maine-et-Loire	2 444	2 363	- 3,3 %
Mayenne	932	922	- 1,1 %
Sarthe	1 886	1 820	- 3,5 %
Vendée	1 781	1 748	– 1,9 %
Pays de la Loire	13 456	13 173	- 2,1 %
France métropolitaine	246 626	238 798	-3,2 %
Pays de la L. / France	5,5 %	5,5 %	

Champ: sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)

Source: Acoss

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier (en milliers, au 31 décembre)



Annexe statistique – L'emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire par sous-classe de la NAF

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	6 080	5 691	5 653	5 640	5 761	5 787	5 668	5 599	5 518	5 466	5 299
49.202 Transports ferroviaires de fret	0	0	0	0	0	15	0	0	0	31	31
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	2 981	2 974	2 998	3 154	3 243	3 303	3 341	3 485	3 599	3 678	3 840
49.32Z Transports de voyageurs par taxis	463	503	478	460	465	543	576	572	616	626	622
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	2 440	2 523	2 488	2 319	2 248	2 801	2 891	2 954	3 008	3 086	3 205
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	1 997	2 137	2 440	2 690	2 994	2 685	2 764	2 856	2 773	2 624	2 821
49.39C Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49.41A Transports routiers de fret interurbains	15 104	15 181	15 305	15 767	15 879	14 995	15 574	15 642	15 893	15 966	16 004
49.41B Transports routiers de fret de proximité	5 649	6 374	6 932	7 476	7 797	7 818	8 035	8 377	8 416	8 213	8 296
49.41C Location de camions avec chauffeur	1 249	1 159	1 204	1 223	987	936	1 079	1 135	1 093	1 119	1 144
49.42Z Services de déménagement	565	568	597	593	552	532	518	531	513	510	473
49.502 Transports par conduites	0	185	180	183	196	203	210	246	262	258	245
50.102 Transports maritimes et côtiers de passagers	205	232	202	193	186	180	194	194	195	193	202
50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret	260	278	242	255	225	339	365	370	370	322	362
50.30Z Transports fluviaux de passagers	41	35	31	41	59	43	46	43	32	31	27
50.40Z Transports fluviaux de fret	29	35	48	47	65	56	64	56	60	54	58
51.10Z Transports aériens de passagers	1 341	1 429	1 478	1 502	1 599	1 607	1 427	1 430	1 421	1 348	1 294
51.212 Transports aériens de fret	1	1	1	1	1	1	1	8	19	19	20
51.222 Transports spatiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52.10A Entreposage et stockage frigorifique	825	769	799	845	893	880	876	850	826	886	908
52.10B Entreposage et stockage non frigorifique	1 338	1 855	2 015	2 144	2 051	1 865	1 907	1 889	2 025	2 025	2 140
52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres	1 086	1 050	1 003	1 000	1 006	992	976	971	951	922	890
52.22Z Services auxiliaires des transports par eau	673	644	622	625	612	597	613	625	568	587	587
52.23Z Services auxiliaires des transports aériens	269	296	301	321	341	381	359	374	386	408	412
52.24A Manutention portuaire	372	406	395	422	395	368	388	395	438	429	390
52.24B Manutention non portuaire	170	188	252	246	433	397	276	289	325	397	371
52.29A Messagerie, fret express	2 956	3 112	3 279	3 334	2 888	2 728	2 811	2 633	2 567	2 441	2 404
52.29B Affrètement et organisation des transports	2 170	2 069	2 038	2 211	2 622	2 474	2 449	2 280	2 205	2 208	2 283
53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel	16 170	15 926	15 265	14 807	14 444	14 076	13 773	13 362	13 323	13 072	12 798
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	331	314	271	264	321	360	334	376	340	384	375
Ensemble du secteur	64 765	65 934	66 517	67 763	68 263	66 962	67 515	67 542	67 742	67 303	67 501

Champ: section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoss (données au 31 décembre)

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Alsace	37 130	37 236	38 022	38 013	37 546	36 342	36 228	36 011	35 513	35 389	35 271
Aquitaine	60 503	60 029	60 622	61 849	61 728	62 385	63 281	63 409	63 527	63 407	63 363
Auvergne	24 451	24 400	24 233	24 154	23 668	22 922	22 574	22 736	22 865	22 675	22 824
Basse-Normandie	22 834	23 111	23 109	23 433	23 508	22 889	22 886	22 539	22 426	22 229	22 162
Bourgogne	34 956	34 917	35 610	35 442	35 143	34 608	34 360	34 362	34 231	34 339	33 751
Bretagne	57 882	58 061	58 770	58 906	59 052	57 784	58 198	58 182	57 993	57 283	57 081
Centre-Val de Loire	47 677	47 333	47 568	48 614	48 818	51 555	50 413	50 337	50 256	49 917	49 637
Champagne-Ardenne	28 225	28 114	28 112	28 274	28 587	27 450	27 301	26 921	26 406	26 246	25 986
Corse	6 563	6 644	6 742	6 570	6 569	6 544	6 566	6 515	6 823	6 645	6 599
Franche-Comté	19 405	19 123	18 702	18 804	18 944	18 188	17 928	17 997	17 352	17 075	16 878
Haute-Normandie	47 179	47 320	47 663	48 272	47 974	46 057	46 363	45 630	44 962	44 410	44 113
Île-de-France	364 771	370 347	372 996	378 148	380 541	369 167	369 317	367 329	367 350	367 206	367 309
Languedoc-Roussillon	39 263	39 170	39 346	39 688	39 543	39 344	39 461	39 251	39 073	38 990	39 010
Limousin	15 902	15 651	15 729	15 599	15 263	14 907	14 844	14 761	14 624	14 566	14 419
Lorraine	45 091	45 049	45 053	44 974	44 339	42 678	41 798	41 758	41 546	41 186	40 346
Midi-Pyrénées	50 946	51 538	51 418	52 505	51 143	51 037	51 638	51 463	52 657	53 343	52 919
Nord-Pas-de-Calais	78 242	78 532	78 619	79 916	80 217	77 824	77 637	77 410	76 721	77 419	77 778
Pays de la Loire	64 765	65 934	66 517	67 763	68 263	66 962	67 515	67 542	67 742	67 303	67 501
Picardie	38 028	38 001	38 160	39 575	38 871	37 069	36 239	36 180	36 206	35 847	35 528
Poitou-Charentes	28 707	28 520	28 847	29 025	28 699	27 712	27 580	27 477	27 482	27 415	27 124
Provence-Alpes-Côte d'Azur	104 905	105 256	106 670	108 519	106 654	103 250	103 600	103 749	104 528	103 926	104 121
Rhône-Alpes	135 498	135 059	138 250	139 545	139 205	135 778	136 285	136 931	136 746	135 989	135 523
France métropolitaine	1 352 923	1 359 345	1 370 758	1 387 588	1 384 275	1 352 452	1 352 012	1 348 490	1 347 029	1 342 805	1 339 243

Champ: section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoss (données au 31 décembre)

Effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles dans les Pays de la Loire

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Activités financières et d'assurance	33 868	34 550	35 703	36 656	36 786	38 509	38 629	39 054	39 208	39 535	39 679
Activités immobilières	9 723	10 315	10 878	11 163	10 404	10 042	9 982	10 044	9 843	9 688	9 326
Activités scientifiques et tech- niques ; services administratifs	136 584	139 584	146 235	153 820	143 041	134 196	147 468	152 067	146 500	148 764	150 076
Administrations publiques, ensei- gnement, santé et action sociale	102 833	104 975	107 902	111 131	115 261	118 291	120 125	121 484	123 383	124 966	126 237
Agriculture, sylviculture et pêche	261	220	216	213	270	284	286	273	268	270	264
Autres activités de services	35 659	36 653	37 623	39 438	39 503	40 474	41 333	41 123	41 941	42 341	42 698
Cokéfaction et raffinage	1 320	1 320	1 344	1 340	1 118	1 123	1 114	1 112	1 122	1 070	1 055
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	153 958	157 075	159 287	162 065	164 490	162 619	162 504	162 287	163 025	162 585	162 051
Construction	81 554	85 018	90 111	94 244	97 415	94 640	94 707	95 841	94 515	91 835	89 002
Fabrication d'autres produits industriels	125 324	122 416	120 931	120 667	118 307	110 414	108 338	109 246	108 249	106 712	105 389
Fabrication de denrées alimentaires	54 121	53 179	52 901	52 969	52 904	52 087	52 326	52 035	52 355	52 244	51 957
Fabrication de matériels de transport	29 823	29 472	28 854	28 693	29 614	27 405	26 578	27 741	27 870	27 803	27 211
Fabrication d'équipements électri- ques, électroniques et informatiques	39 406	39 491	38 831	38 579	37 471	33 884	32 425	32 543	32 665	32 612	32 689
Hébergement et restauration	34 897	35 883	36 946	38 517	37 126	36 929	38 032	38 483	39 172	38 800	38 856
Industries extractives	16 238	15 809	15 883	16 099	16 453	16 430	16 706	16 788	17 388	17 208	17 177
Information et communication	22 595	23 885	24 911	25 361	26 487	25 367	26 469	27 874	29 090	29 859	30 507
Transports et entreposage	64 765	65 934	66 517	67 763	68 263	66 962	67 515	67 542	67 742	67 303	67 501
Ensemble	942 929	955 779	975 073	998 718	994 913	969 656	984 544	995 566	994 377	993 639	991 716

Source : Acoss (données au 31 décembre)

Annexes méthodologiques

La statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale

L'analyse de l'emploi dans le secteur des transports a été réalisée à partir de données statistiques mises en ligne sur le site institutionnel de l'Acoss (acoss.fr). Ce service d'informations se présente sous la forme d'une page internet (http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/donnees-statistiques/base-de-donnees/les-denombrementsannuels.html), mettant à disposition l'essentiel de la production statistique annuelle du régime général de la Sécurité sociale relative à l'emploi et à la masse salariale du secteur marchand.

L'Acoss

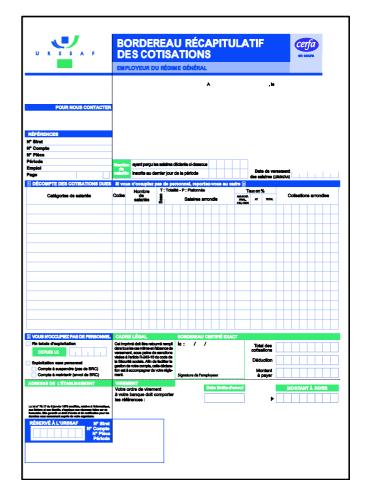
L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) est, en France, la caisse nationale qui coordonne l'ensemble des organismes participant au recouvrement du régime général de la Sécurité sociale. Créée par une ordonnance de 1967, l'Acoss est un EPA (établissement public à caractère administratif). Elle est chargée d'assurer la gestion commune et centralisée des ressources du régime général de sécurité sociale. Elle est en particulier dotée d'un pouvoir de direction et de contrôle budgétaire sur les Urssaf (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), organismes privés implantés dans chaque département¹ dont la principale mission est la collecte des cotisations salariales et patronales.

Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Agence centrale des organismes de s%C3%A9curit%C3%A9 sociale

En début de chaque mois ou de chaque trimestre, les employeurs assujettis au régime général de la Sécurité sociale doivent adresser à l'Urssaf territorialement compétente, un Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) qui indique les sommes versées au cours de la période précédente. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

Une partie du bordereau est réservée à la déclaration du nombre de salariés employés dans l'établissement. Ce recensement ne tient compte ni du temps de travail effectué (temps complet ou partiel), ni de la présence effective ou non du salarié à cette date (présents à cette date ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel).

Les renseignements portés sur le bordereau permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique et l'activité économique principale (code APE). L'Acoss produit ainsi régulièrement des statistiques et études sur les mouvements conjoncturels liés à l'emploi et à la masse salariale. Elle est notamment depuis 2011 l'unique producteur labellisé de statistiques trimestrielles d'effectif salarié.



¹ Au 1^{er} janvier 2012 ont été créées en Auvergne, en Midi-Pyrénées et en Pays de la Loire les premières Urssaf régionales. Ces trois nouveaux organismes regroupent les anciennes Urssaf départementales de leur région. La création des autres Urssaf régionales s'est poursuivie le 1er janvier 2013 et s'est achevée le 1er janvier 2014.

L'exploitation de ces informations conduit à l'élaboration de la statistique annuelle des établissements affiliés à l'assurance chômage. Elle répond à un double objectif :

- donner, au 31 décembre de l'année n et selon le champ d'application à cette date, une répartition des effectifs salariés d'après l'implantation géographique de l'établissement et son activité économique;
- mesurer l'évolution des effectifs et des établissements ainsi ventilés entre la fin des années n-1 et n selon le champ d'application et les activités économiques de l'année n.

Si les renseignements obtenus peuvent donc s'apparenter à une véritable enquête exhaustive sur le lieu de travail, il convient de mentionner certaines limites quant à la nature des données recueillies.

La statistique annuelle consiste en la photographie d'une situation au 31 décembre qui ne peut refléter les variations survenues en cours d'année. Ce fait peut avoir une certaine importance dans le cas d'activités saisonnières. Toutefois, les renseignements collectés se référant ponctuellement à la même date, le 31 décembre de chaque année, les comparaisons gardent toute leur valeur.

En second lieu, avant validation et agrégation nationale des données, chaque Urssaf réalise un premier travail de contrôle et de redressement des renseignements portés sur chaque BRC, centralisés dans la base Séquoia (Système pour l'étude quantitative et l'observation des assiettes).

Les fichiers mis à disposition sur le site de l'Acoss sont issus d'une extraction de la base Séguoia effectuée au cours du deuxième trimestre de chaque année. Cette extraction comprend la quasi-totalité des déclarations de l'année précédente. Les bordereaux arrivant postérieurement sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est ultérieurement au regard de l'ensemble des déclarations. Les données présentées ici sont donc semi-provisoires pour la dernière année et comprennent de légères révisions sur l'historique.

Pour des zones géographiques relativement fines (en particulier à la commune), les résultats de la statistique annuelle de l'emploi doivent être interprétés avec précaution. Malgré la qualité des contrôles effectués, les données d'emploi de certaines entreprises composées de plusieurs établissements peuvent avoir été concentrées sur un seul établissement, dans une localisation géographique unique et dans un seul secteur d'activité, s'écartant ainsi de la réalité découlant de la prise en compte individuelle de chacun des établissements. Par ailleurs, l'activité économique principale de certains établissements peut varier au cours du temps, engendrant alors la modification de leur code APE par l'INSEE et, par voie de conséquence, des transferts d'effectifs d'une activité économique sur une autre.

En raison de l'existence du travail à temps partiel, les chiffres fournis par l'Acoss, exprimés en nombre de salariés, ne permettent d'estimer avec précision les effectifs en ETP (équivalent temps plein).

Principales caractéristiques de la statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale

Couverture géographique : nationale

Couverture sectorielle: secteurs marchands (hors agriculture) Brique d'observation : établissements employant au moins un salarié

Echelon géographique pertinent : département pour le niveau A 732 de la NAF rév. 2, commune pour le niveau A 17

Statut: source administrative Règle de secret : aucune contrainte

Périodicité: annuelle

Délai de disponibilité : fin juin de l'année n + 1

Historique disponible: 2003

Informations disponibles : effectifs salariés au 31 décembre de l'année écoulée selon la localisation communale de

l'établissement et son activité économique principale (code APE en NAF 732).

L'emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale

Les statistiques de l'emploi fournies par l'Acoss correspondent aux effectifs salariés des entreprises cotisantes au régime général de protection sociale. L'affiliation à la Sécurité sociale est obligatoire pour tout établissement du secteur marchand industriel et commercial, employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail, quelle que soit la branche d'activité.

Est donc recensé par l'Acoss l'effectif salarié (au 31 décembre de l'année) de la totalité des établissements du secteur concurrentiel non agricole. En sont exclus :

- les entreprises relevant de la Mutualité sociale agricole (soit l'essentiel des emplois agricoles et une fraction des salariés des industries agroalimentaires, du commerce de gros et des services financiers);
- une partie du secteur public (les administrations publiques, les établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales, la santé non marchande, ...);
- l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Le champ d'affiliation de l'Acoss est donc plus complet que celui de Pôle emploi et de l'Unedic qui ne comprend pas les entreprises à capitaux publics. Dans les transports et l'entreposage, ces dernières représentent en Pays de la Loire environ 20 000 salariés, soit un quart des effectifs du secteur, employés à la Poste, à la SNCF et dans certaines régies départementales ou intercommunales (Compagnie Yeu Continent, Transports Publics du Choletais, ...).

La non prise en compte par l'Acoss de l'emploi agricole et administrations publiques peut avoir répercussions sur l'interprétation des résultats. La mise en perspective des données d'emploi sur plusieurs années peut, en effet, être affectée par des "effets de champ". Ainsi, l'entrée dans le champ de l'Acoss d'entreprises relevant précédemment des secteurs publics ou agricoles peut conduire à une brusque augmentation des effectifs salariés qui ne doit pas être interprétée comme un réel accroissement de l'emploi.

La nomenclature NAF (révision 2)

La Nomenclature d'Activités Française (NAF), élaborée par l'INSEE, constitue le répertoire statistique national des activités économiques. La nouvelle version de cette nomenclature, la NAF révision 2 (NAF rév. 2), est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Elle a remplacé la précédente version, la NAF révision 1 qui datait de 2003. Cette opération, dont l'un des objectifs était de favoriser les comparaisons internationales, s'est inscrite dans un vaste processus de révision aux niveaux mondial et européen. La NAF a dorénavant la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, celui des sous-classes.

La NAF révision 2 comporte 732 positions élémentaires (ou sous-classes). La codification des sous-classes s'effectue sur cinq positions : quatre chiffres et une lettre.

C'est sous cette forme qu'apparaît le code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE aux entreprises et aux établissements.

La NAF révision 2 est organisée en plusieurs niveaux hiérarchiques imbriqués. Les plus utilisés sont les suivants :

- les grands secteurs (au nombre de 4; agriculture industrie - construction - tertiaire),
- les sections (au nombre de 21, numérotées de A à U),
- les divisions (au nombre de 88, qui sont constituées à partir des deux premières positions du code APE),
- les groupes (au nombre de 272),
- les classes (au nombre de 615).

Les niveaux sont dénommés "A xx" où xx représente le nombre de postes (de A 4 à A 732).

Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes

Le secteur des transports et de l'entreposage constitue une des 21 sections de la NAF révision 2, la section H. Elle comprend trente sous-classes, de 49.10Z à 52.29B. Selon la notice explicative de l'INSEE, elle « couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc. Cette section comprend la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote. Elle comprend également les activités de poste et de courrier ».

Cette définition des transports en tant qu'activité économique est différente de l'approche par métier. Ainsi, une secrétaire d'une compagnie aérienne fait partie du secteur des transports ; par contre, un conducteur de poids lourds d'une entreprise de travaux publics est ventilé dans le secteur de la construction (dont dépend l'activité principale exercée par l'établissement employeur).

Par rapport à la NAF révision 1, les sous-classes 79.11Z (activités des agences de voyage), 79.12Z (activités des voyagistes) et 79.90Z (autres services de réservation et activités connexes) sont sorties du secteur des transports et font désormais partie de celui des services (division 79). A l'inverse, les sous-classes 53.10Z (activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel) et 53.20Z (autres activités de courrier) ont été intégrées dans le champ des transports.

Dans le cadre de la présente publication, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories.

Transports routiers de voyageurs

49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs

49.32Z Transports de voyageurs par taxis

49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs

49.39B Autres transports routiers de voyageurs

Transports routiers de marchandises

49.41A Transports routiers de fret interurbains

49.41B Transports routiers de fret de proximité

49.41C Location de camions avec chauffeur

49.42Z Services de déménagement

52.29A Messagerie, fret express

Transports ferroviaires

49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs

49.20Z Transports ferroviaires de fret

Transports maritimes et fluviaux

50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers

50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret

50.30Z Transports fluviaux de passagers

50.40Z Transports fluviaux de fret

Transports aériens

51.10Z Transports aériens de passagers

51.21Z Transports aériens de fret

Entreposage, stockage et manutention

52.10A Entreposage et stockage frigorifique

52.10B Entreposage et stockage non frigorifique

52.24A Manutention portuaire

52.24B Manutention non portuaire

Services auxiliaires des transports

52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres

52.22Z Services auxiliaires des transports par eau

52.23Z Services auxiliaires des transports aériens

52.29B Affrètement et organisation des transports

Activités de poste et de courrier

53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel

53.20Z Autres activités de poste et de courrier

Autres activités

49.39C Téléphériques et remontées mécaniques

49.50Z Transports par conduites

51.22Z Transports spatiaux

La dernière catégorie « Autres activités» comprend très peu de salariés en Pays de la Loire (258 personnes en 2013, 245 en 2014). Elle n'a donc pas fait l'objet d'un traitement spécifique dans le présent document. Elle correspond à des activités peu présentes dans la région, notamment en raison de leurs fortes spécificités géographiques.

Toujours disponible sur le site internet de la DREAL des Pays de la Loire http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rapports-thematiques-annuels-sur-a564.html









Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

5, rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES Cedex 2 Tél. 02 72 74 73 00

> Rédaction et mise en forme : Denis Douillard

denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr

Photo (première de couverture) : Yann Geoffray

La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation

Division de l'observation, des études et des statistiques

Disostrica

de la publication : Annick Bonneville

ISSN: 2109-0017 © DREAL 2015